



RETRAITE DES AMBASSADEURS DE LA CEDEAO 2019

Flux mixtes et solutions durables dans l'espace CEDEAO

Uyo, État d'Akwa Ibom, République Fédérale du Nigéria, 15-16 avril 2019

DOCUMENT DE RÉSULTAT

1. Sur invitation conjointe du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de la Commission de la CEDEAO et du Comité des Représentants Permanents (CRP), des ambassadeurs et hauts commissaires des États membres de la CEDEAO réunis à Uyo, État d'Akwa Ibom, République Fédérale du Nigéria, les 15 et 16 avril 2019, à l'occasion de la sixième édition de la retraite des ambassadeurs de la CEDEAO sur le thème: «Flux mixtes et solutions durables dans l'espace CEDEAO».

2. Les Représentants Permanents auprès de la CEDEAO dont les noms suivent ont participé à la retraite:

- S.E. Amb. Babatunde. A. Nurudeen, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République Fédérale du Nigéria auprès de la CEDEAO, Président du Comité des Représentants Permanents (CRP);
- S.E. Mme Paulette Adjovi Yekpe, Ambassadrice, Représentante Permanente de la République du Bénin auprès de la CEDEAO;
- Mme Mireille Adeline Sama, Ambassadrice Adjointe de la République du Burkina Faso auprès de la CEDEAO;
- M. Yapi Alain, Premier Secrétaire, Représentant de la République de Côte d'Ivoire;
- S.E. Rashid Bawa, Haut-Commissaire, Représentant Permanent de la République du Ghana auprès de la CEDEAO;
- S.E. Amadou S.O. Taal, Haut-Commissaire, Représentant Permanent de la République de Gambie auprès de la CEDEAO;
- M. Sekou Camara, Conseiller, Représentant de la République de Guinée;
- S.E. Henrique Adriano da Silva, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République de Guinée-Bissau auprès de la CEDEAO;
- S.E. M. Al-Hassan Conteh, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République du Libéria auprès de la CEDEAO;
- S.E. Moustapha Traoré, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République du Mali auprès de la CEDEAO;
- S.E. Alat Mogaskia, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République du Niger auprès de la CEDEAO;

- S.E. Babacar Matar Ndiaye, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République du Sénégal auprès de la CEDEAO;
- S.E. Dr. Solomon Momoh Christopher Gembeh (Sr.), Haut-Commissaire, Représentant Permanent de la République de Sierra Leone auprès de la CEDEAO, et
- S.E. Lènè Dimban, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République Togolaise auprès de la CEDEAO.

3. Ont également pris part à la réunion: Dr. Siga Fatima Jagne, Commissaire chargée des affaires sociales et du genre à la Commission de la CEDEAO, Mme Liz Kpam Ahua, Représentante Régionale du HCR pour l'Afrique de l'Ouest; M. Antonio Jose Canhandula, Représentant du HCR au Nigéria et à la CEDEAO; ainsi que des représentants de la Cour de justice de la CEDEAO; du Parlement de la CEDEAO; l'Organisation Internationale de la Migration; l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC); le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (OCHA); la Banque Africaine de Développement (BAD); le Réseau Ouest-Africain pour la Consolidation de la Paix (WANEP); et le Secrétaire Général du Forum de la Société Civile Ouest-Africaine (WACSO).

4. La retraite a été ouverte par M. Emmanuel E. Ekuwem, Secrétaire du Gouvernement de l'État d'Akwa Ibom représentant M. Udom Emmanuel, Gouverneur Exécutif de l'État d'Akwa Ibom. Il a exprimé sa profonde gratitude au HCR et à la CEDEAO pour avoir organisé la retraite dans l'État d'Akwa Ibom. Il a félicité le HCR et la CEDEAO pour leurs efforts visant à résoudre les problèmes de déplacement dans la région avant de souligner l'importance de l'introduction de nouvelles politiques et de la consolidation des politiques déjà en place pour décourager les jeunes de prendre des risques significatifs dans l'espoir d'obtenir un avenir économique meilleur ailleurs.

5. H.E. Amb. Babatunde A. Nurudeen, Représentant Permanent du Nigéria auprès de la Commission de la CEDEAO et Président du CRP, a souligné que le flux de migrants résultant des bouleversements sociopolitiques dans la région avait entraîné des déplacements massifs de personnes, notamment des jeunes qui constituent la ressource humaine la plus viable de la sous-région. A cet égard, il a souligné que la retraite constituait une occasion d'élaborer une stratégie et de proposer des solutions durables pour atténuer les effets des déplacements forcés.

6. Mme Liz Kpam Ahua, Représentante Régionale du HCR pour l'Afrique de l'Ouest, s'est félicitée des réalisations du partenariat HCR-CEDEAO. Elle a également exprimé le souhait que cette retraite contribue à sensibiliser davantage les États membres de la CEDEAO et les décideurs aux questions des solutions durables et de l'apatridie en vue de la ratification et de la mise en œuvre des conventions pertinentes et d'un meilleur alignement des cadres juridiques nationaux sur les normes régionales et mondiales. Elle a également rappelé l'adoption, en décembre 2018, du Pacte Mondial sur les Réfugiés (GCR), qui offre aux États et aux entités régionales telles que la CEDEAO une plate-forme leur permettant de prendre des engagements spécifiques en vue d'améliorer la situation des réfugiés dans leur sphère d'influence à travers le Forum Mondial des Réfugiés qui se tiendra tous les quatre ans.

7. Franz Celestin, chef de mission de l'OIM, a souligné que les questions d'apatridie, de protection des réfugiés, de déplacements forcés et de flux mixtes posaient des problèmes transversaux qui devaient être reconnus afin d'identifier et de mettre en œuvre des solutions durables. Il a mis

l'accent sur la centralité de la protection et a déclaré que l'OIM continuerait d'appuyer le HCR en intégrant la composante de protection dans ses programmes, surtout lorsque des déplacements soudains et massifs constituent des défis complexes pour la dignité et le bien-être des personnes en déplacement.

8. Au nom du Président de la Commission de la CEDEAO, Dr. (Mme) Siga Fatima Jagne, Commissaire chargée des affaires sociales et du genre à la CEDEAO, a rappelé le cadre de coopération entre la CEDEAO et le HCR ainsi que l'engagement de la CEDEAO à aider les États membres à adhérer aux instruments régionaux pertinents et à les mettre en œuvre afin d'assurer protection et solutions aux personnes relevant de la compétence du HCR. Elle a noté que les efforts de la CEDEAO visant à aider les États Membres à signer, ratifier et mettre en œuvre la Convention de Kampala de 2009 donnent des résultats positifs. Elle a également rappelé les succès de la CEDEAO dans le domaine de l'apatridie et a rappelé que les défis liés aux mouvements irréguliers dangereux impliquaient la mise en place d'un cadre juridique pertinent au niveau régional et national, d'un plaidoyer de haut niveau et d'une sensibilisation à la mise en œuvre des politiques existantes.

9. Après l'adoption de l'ordre du jour de la retraite, M. Antonio Jose Canhandula, Représentant du HCR au Nigéria et à la CEDEAO, a rappelé les objectifs de la retraite, comme suit:

- Examiner les tendances, les causes et les facteurs de flux de population mixtes et mieux sensibiliser à la situation actuelle dans la région;
- Identifier les différentes vulnérabilités auxquelles les personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides et les victimes de la traite, s'exposent dans les flux de population mixtes;
- Proposer des solutions aux questions/préoccupations émergentes en termes de protection, tout en préservant les engagements régionaux en matière de libre circulation et de droits de résidence;
- plaider en faveur de solutions durables pour les situations de réfugiés prolongées, à la lumière des protocoles existants de la CEDEAO relatifs à la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement et des protocoles additionnels;
- Informer les ambassadeurs/hauts commissaires sur les développements en cours et les recommandations du Cadre de Réponse Globale pour les Réfugiés (CRRF) et du Pacte Mondial pour les Réfugiés (GCR), notamment en les orientant vers des solutions alternatives durables, et rechercher un engagement renouvelé des États membres de la CEDEAO quant aux recommandations et principes qui y sont énoncés;
- Informer les ambassadeurs/hauts commissaires des opérations du HCR en Afrique de l'Ouest en termes d'actions, de défis et d'opportunités.
- Plaider en faveur d'une meilleure appropriation du Plan d'action de Banjul par la CEDEAO et se servir du rôle de catalyseur de la CEDEAO pour accroître les efforts de préparation de la Réunion de haut niveau sur l'apatridie prévue à Genève en octobre 2019.
- Promouvoir un environnement de protection amélioré pour les demandeurs d'asile, les réfugiés, les déplacées internes, les apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR dans des flux de population variés, et

- Plaider pour des solutions durables en faveur des réfugiés se trouvant dans des situations prolongées en Afrique de l'Ouest à travers la domestication et à la mise en œuvre volontaire des cadres internationaux et régionaux existants, notamment les protocoles pertinents et le droit communautaire de la CEDEAO.

10. En ce qui concerne la situation humanitaire en Afrique de l'Ouest, le HCR a présenté les principaux défis à relever, à savoir la nature prolongée de telles situations et les faibles perspectives de solutions; le maintien du caractère civil de l'asile; ainsi que l'accès aux services de base et à des procédures de détermination d'un asile de qualité. Le HCR a également souligné les actions suivantes: le renforcement des cadres nationaux; l'opérationnalisation de nouvelles approches, surtout à travers le Pacte Mondial pour les Réfugiés, et le renforcement du lien entre le développement et l'humanitaire. La CEDEAO a présenté ses contributions et réalisations importantes dans le traitement des situations humanitaires, notamment la première conférence ministérielle de la CEDEAO sur les déplacements internes et l'assistance en Afrique de l'Ouest à Abuja, 2011, ainsi qu'une étude préliminaire dans quatre États membres sur l'état des déplacements internes en Afrique de l'Ouest et la voie à suivre pour la ratification, l'intégration et la mise en œuvre de la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) en 2013, ce qui a permis à huit (8) États membres de la CEDEAO de faire partie des 15 États africains nécessaires pour son entrée en vigueur.

11. Les ambassadeurs/hauts commissaires des quatorze États membres de la CEDEAO présents ont exposé un rapport sur l'état de ratification, de domestication et de mise en œuvre dans leur pays des instruments juridiques relatifs à la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides. Au cours de leurs exposés, les États membres ont souligné les défis à relever dans ces domaines. Le président du CRP a suggéré que les États membres prennent des mesures pour domestiquer les conventions internationales pertinentes afin de résoudre les problèmes actuels.

12. En ce qui concerne l'apatridie, le HCR et la CEDEAO ont donné un aperçu général de la question, ses causes profondes et des progrès accomplis jusqu'ici dans le cadre de l'adoption de la Déclaration d'Abidjan et du Plan d'Action de Banjul comme étapes clés en vue de l'élimination de l'apatridie dans l'espace CEDEAO. Le HCR a profité de l'occasion pour informer du prochain événement de haut niveau prévu à Genève en octobre 2019 pour marquer le milieu de la campagne #Ibelong / #Jappartiens du HCR visant à mettre un terme à l'apatridie à l'horizon 2024. Les États membres ont été encouragés à produire des résultats beaucoup plus concrets et des promesses seront faites lors de cet événement. Au cours des discussions, il s'est avéré nécessaire de sensibiliser davantage sur le concept d'apatridie et ses conséquences sur la vie des personnes touchées. Il a été convenu que le HCR et la CEDEAO se concerteraient avec le président du CRP pour tenir de nouvelles consultations sur l'apatridie.

13. Sur les solutions durables pour les personnes déplacées de force, un expert juridique de la CEDEAO a présenté un exposé sur les instruments juridiques communautaires qui proposent des solutions aux personnes relevant de la compétence du HCR. Il a rappelé que la forte incidence de non-respect de la législation communautaire et le manque de structures

institutionnelles dans certains États membres pour traiter les problèmes liés aux personnes concernées constituait un défi pour la mise en œuvre de la législation communautaire pertinente. Dans son exposé, le HCR a rappelé les trois solutions durables pour les personnes déplacées de force, à savoir: la réinstallation, le retour volontaire et l'intégration locale, option viable pour la majorité des situations de réfugiés prolongées dans la région. Le HCR a également mis en exergue les réalisations et les bonnes pratiques dans l'espace CEDEAO en termes de fourniture de solutions durables aux citoyens de la Communauté dans des situations de déplacement prolongé.

14. Concernant les mouvements mixtes, le HCR dans son exposé a présenté quelques statistiques sur les tendances récentes sur les routes du centre et de l'ouest de la Méditerranée. En Afrique de l'Ouest, les personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides et les personnes menacées d'apatridie, restent largement invisibles parmi les personnes se déplaçant dans des flux mixtes, tant en Afrique de l'Ouest que vers l'Europe. Le HCR a fait part de ses activités visant à faire face aux problèmes des personnes ayant besoin d'une protection internationale qui se déplacent dans le contexte de flux mixtes en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO a présenté la Politique de migration régionale de la CEDEAO, une politique globale qui traitera de nombreux problèmes de gestion de la migration, notamment des flux migratoires mixtes dans la région. La politique comprend neuf piliers principaux dont la gestion des données est l'un des problèmes les plus critiques. Cet exposé a également examiné le mécanisme de coordination existant dans la région, notamment le Dialogue sur la Migration pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA), les réunions des Chefs de l'immigration de la CEDEAO, le Forum de dialogue social tripartite de la CEDEAO et la réunion d'examen annuel des points focaux nationaux de lutte contre la traite, ainsi que d'autres mécanismes régionaux et internationaux.

15. Les participants ont convenu des résultats et recommandations suivants, fondés sur des discussions de groupe:

Sur la protection des réfugiés dans le contexte de flux mixtes:

- I. Les efforts visant à rendre opérationnels les normes juridiques et les cadres politiques régionaux et internationaux existants doivent être redoublés;
- II. Le CRP devrait être utilisé à des fins de plaidoyer, de sensibilisation et de promotion de la bonne gouvernance;
- III. La politique régionale de migration de la CEDEAO et les plans d'action correspondants devraient être adoptés dans des meilleurs délais;
- IV. Les recommandations du Symposium sur l'asile et les migrations tenu à Dakar en décembre 2017 doivent être effectivement mises en œuvre.
- V. Le renforcement des capacités des acteurs concernés au sein des États membres doit être consolidé;
- VI. Les campagnes de sensibilisation et d'information devraient être renforcées avec le soutien des acteurs de la société civile et des communautés d'accueil, en ciblant plus particulièrement les jeunes;
- VII. La protection des réfugiés doit faire partie des thèmes du processus MIDWA;

- VIII. Des voies légales alternatives telles que les visas d'étudiant, les visas humanitaires, les régimes de travailleurs saisonniers et le regroupement familial doivent être renforcées et encouragées;

Sur les solutions durables:

- IX. Les représentants permanents/bureaux nationaux de la CEDEAO doivent participer aux efforts de sensibilisation et d'information des États Membres sur les protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement et les politiques migratoires en faveur des réfugiés;
- X. La CEDEAO doit veiller à ce que les réfugiés soient inclus dans les programmes/plans de développement des États Membres
- XI. La CEDEAO doit encourager les États Membres à entreprendre régulièrement des évaluations des besoins et à améliorer la collecte de données sur les réfugiés afin de mieux informer la recherche de solutions;
- XII. Les États Membres doivent promouvoir la prise de conscience des problèmes de réfugiés, rendre opérationnel le Pacte Mondial pour les réfugiés et mobiliser les efforts de toutes les parties prenantes concernées afin de mettre au point des solutions globales.
- XIII. Les États membres doivent soutenir des solutions autonomes à travers le Fonds de Stabilité de la CEDEAO, le réseau des citoyens de la diaspora et le financement du secteur privé;
- XIV. Des initiatives telles que l'accord multipartite pour l'intégration locale des réfugiés signé par le Nigéria, la Sierra Leone, le Libéria, la CEDEAO et le HCR doivent être reproduites comme bonnes pratiques;
- XV. Tous les mécanismes/structures de surveillance de la CEDEAO dominés par des autorités nationales spécifiques dans chaque État membre de la CEDEAO doit être renforcés. Les autorités seront responsables de la mise en œuvre en élaborant des procédures opérationnelles normalisées ainsi que d'autres instruments et outils;
- XVI. Les ambassadeurs/hauts commissaires de la CEDEAO devraient travailler à la résolution des situations de réfugiés prolongées dans les États membres au niveau des ambassadeurs/aux réunions statutaires de la CEDEAO;
- XVII. La volonté politique doit être recherchée pour mettre en œuvre tous les instruments juridiques pertinents de la CEDEAO par les États membres;

Sur l'apatridie:

- XVIII. Les représentants permanents discuteront davantage de la ratification des conventions sur l'apatridie au niveau des ambassadeurs, en vue d'en faire des recommandations au Conseil des Ministres de la CEDEAO pour leur inclusion dans l'ordre du jour du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement;
- XIX. Dans le cadre de l'actualisation de la vision 2020 de la CEDEAO, les États Membres, conjointement avec la CEDEAO, sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des protocoles relatifs à l'identification, donc la délivrance de cartes de la CEDEAO et de passeports CEDEAO;

- XX. Les États membres sont encouragés à harmoniser leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil;
- XXI. Les États membres devraient accorder la priorité à la sensibilisation afin que les citoyens comprennent l'importance de l'enregistrement et de la documentation des naissances;
- XXII. Les États Membres doivent engager des débats sur la question de l'apatridie au niveau national, avec le soutien éventuel du HCR et de la Commission de la CEDEAO.
- XXIII. La CEDEAO devra rédiger un projet de loi type sur l'apatridie conformément au Plan d'action de Banjul pour l'éradication de l'apatridie 2017-2024.

16. Les participants ont exprimé leur profonde gratitude au gouvernement de l'État d'Akwa Ibom et à ses habitants pour leur hospitalité. Ils ont également apprécié les délibérations fructueuses de la retraite ainsi que les informations partagées entre le HCR et la Commission de la CEDEAO, et ont exprimé leur gratitude pour l'organisation de la retraite. Ils ont enfin remercié le président du CRP, S.E. Babatunde. A. Nurudeen, pour son leadership.

FAIT À UYO, ÉTAT D'AKWA IBOM, LE MARDI 16 AVRIL 2019

S.E. Babatunde A. Nurudeen, Représentant Permanent du Nigéria auprès de la CEDEAO, Président du Comité des Représentants Permanents

Dr. Siga Fatima Jagne, Commissaire aux affaires sociales et au genre, Commission de la CEDEAO

Mme Liz Kpam Ahua, Représentante Régionale du HCR pour l'Afrique de l'Ouest

Au nom des participants